

DEPARTEMENT DU NORD
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS

PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL
SEANCE du 20 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre le Comité Syndical s'est rassemblé dans la salle de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois : 43 rue Cambrésienne - 59362 Avesnes sur Helpe, suite à l'invitation envoyée le 9 octobre 2023, où il s'est réuni sous la présidence de Monsieur FRUMIN, doyen d'âge de l'assemblée, jusqu'à l'élection du président.

Le Comité nomme, à l'unanimité, Ghislain FRANCOIS en qualité de secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres en exercice composant le Comité est de 44 dont 26 présents ou représentés, soit 33 voix à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS :

Pour le Conseil Départemental (2 voix par élu) : Agnès DENYS et Monsieur Nicolas LEBLANC.

Pour le Conseil Régional (2 voix par élu) : Marie-Sophie LESNE.

Pour Les Communautés de Communes (1 voix par élu) : Ghislain FRANCOIS, Serge GUILLAUME-MAINGUIN, Jean-Pierre MAZINGUE, Gautier MEAUSOONE, Thérèse PECHER, et Benoît WASCAT.

Pour les communes (1 voix par élu) : Sébastien BOUCHEZ, Guislain CAMBIER, Marc FRUMIN, Joffrey GODEFROY et Dominique QUINZIN.

ETAIENT REPRESENTES :

Pour le Conseil Départemental (2 voix par élu) : Marie-Paule ROUSSELLE (pouvoir à Mme DENYS).

Pour le Conseil Régional (2 voix par élu) : Anne-Sophie BOISSEAU (pouvoir à M. BOUCHEZ), Nelly JANIER-DUBRY (pouvoir à M. QUINZIN) et Serge SIMEON (Pouvoir à M. CAMBIER).

Pour Les Communautés de Communes (1 voix par élu) : Brice AMAND (pouvoir à MEAUSOONE), Michel DUVEAUX (pouvoir à M. GODEFROY), Patrick LEDUC (pouvoir à M. WASCAT).

Pour les Communes : Monsieur DOSEN (Pouvoir à M. FRUMIN), Valentin LEMEITER (Pouvoir à Mme LESNE) José PRISSETTE (pouvoir à M. FRANCOIS), Monsieur PRONAU (pouvoir à PECHER) et David VOLKAERT (pouvoir à M. MEAUSOONE).

EXCUSES NON REPRESENTES :

Pour le Conseil Départemental : Frédéric BRICOUT, Frédéric DELANNOY, Carole DEVOS et Soraya FAHEM, Sébastien SEGUIN et Aude VAN CAUWENBERGE.

Pour le Conseil Régional : Aurore COLSON, Arnaud DECAGNY et Eric DONNAY.

Pour les Communautés de Communes : Aurélie PEROT.

Pour les Communes : Vincent NAWROCKI.

ABSENTS :

Pour le Conseil Départemental : Yannick CAMERELLE et Sylvie CLERC-CUVELIER.

Pour le Conseil Régional : Sandra DELANNOY, Mélanie DISDIER, Sandrine GOMBERT et Nicolas RICHARD.

Pour Les Communautés de Communes : Matthieu DAVOINE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Comité Syndical et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Etaient présents :

Madame DESTEIRDT Rosine, Messieurs BASLY et GERARD.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du comité syndical du 8 juin 2023.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu du comité syndical.

Monsieur BRUNELLE annonce que nous devons élire, ce jour, le nouveau Président du Syndicat mixte du Parc, puisque M. CAMBIER est devenu Sénateur et a démissionné de ce poste depuis le 9 octobre 2023.

Monsieur CAMBIER est remercié par l'assemblée pour avoir accompagné le Syndicat Mixte du Parc dans ses missions durant ces années. Monsieur BRUNELLE annonce qu'il restera membre du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc en tant que délégué de la commune de Potelle.

Il informe que seuls les 11 représentants des délégués des communes, élus en assemblée générale en 2020 pour siéger au comité syndical, sont amenés à voter, avec également les 11 représentants des EPCI, du conseil régional et du conseil départemental.

Election du Président

Délib n°23-40

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, il y a lieu de procéder à l'élection du/de la Président(e) du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Monsieur FRUMIN, doyen d'âge, Président de séance rappelle que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature, M. Benoit WASCAT s'est porté candidat. Ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix au 1^{er} tour de scrutin, il est proclamé Président et est immédiatement installé.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-40 relatif à l'élection du Président.

Il remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée, il se dit fier et honoré de devenir le Président du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il souhaite poursuivre les nombreux chantiers qui sont en cours et rappelle celui du renouvellement de la Charte, le Plan Alimentaire Territorial, le développement de la filière bois énergie, et aussi le chantier de la Maison du Parc. Il rappelle que le Parc a un rôle important pour notre territoire et qu'il doit rayonner au travers de ces actions, que ce soit sur : l'accompagnement économique (marchés avesnois, boutiques...) la gestion des cours d'eau, le SAGE, les démarches liées à la transition énergétique, ...

Election d'un Vice-Président

Délib n° 23-41

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe, le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, le bureau est entièrement renouvelable. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature : Mme Sylvie CLERC CUVELIER s'est portée candidate. Ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix au 1^{er} tour de scrutin, elle est proclamée Vice-Présidente.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-41 relatif à l'élection d'une Vice-Présidente.

Election d'un Vice-Président

Délib n° 23-42

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe, le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, le bureau est entièrement renouvelable. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature : M. DOSEN s'est porté candidat. Ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix au 1^{er} tour de scrutin, il est proclamé Vice-Président.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-42 relatif à l'élection d'un Vice-Président.

Election d'un Vice-Président

Délib n° 23-43

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe, le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, le bureau est entièrement renouvelable. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature : Mme Nelly JANIER DUBRY s'est portée candidate. Ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix au 1^{er} tour de scrutin, elle est proclamée Vice-Présidente.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-43 relatif à l'élection d'une Vice-Présidente.

Election d'un Vice-Président

Délib n° 23-44

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe, le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, le bureau est entièrement renouvelable. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature : M. MEAUSOONE s'est porté candidat. Ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix au 1^{er} tour de scrutin, il est proclamé Vice-Président.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-44 relatif à l'élection d'un Vice-Président.

Election d'un Vice-Président

Délib n° 23-45

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe, le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, le bureau est entièrement renouvelable. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature : Mme Aude VAN CAUVENBERGE s'est portée candidate. Ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix au 1^{er} tour de scrutin, elle est proclamée Vice-Présidente.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-45 relatif à l'élection d'une Vice-Présidente.

Election d'un Vice-Président

Délib n° 23-46

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe, le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, le bureau est entièrement renouvelable. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature : Mme Marie-Sophie LESNE s'est portée candidate. Ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix au 1^{er} tour de scrutin, elle est proclamée Vice-Présidente.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-46 relatif à l'élection d'une Vice-Présidente.

Election d'un membre secrétaire

Délib n° 23-47

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe, le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, le bureau est entièrement renouvelable. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un secrétaire du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature : M. Serge SIMEON s'est porté candidat. Ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix au 1^{er} tour de scrutin, il est proclamé membre secrétaire.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-47 relatif à l'élection d'un membre du bureau.

Election d'un membre du Bureau

Délib n° 23-48

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe, le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, le bureau est entièrement renouvelable. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un secrétaire du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature : M. Brice AMAND s'est porté candidat. Ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix au 1^{er} tour de scrutin, il est proclamé membre.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-48 relatif à l'élection d'un membre du bureau.

Election d'un membre du Bureau

Délib n° 23-49

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe, le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, le bureau est entièrement renouvelable. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un secrétaire du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature : M. Michel DUVEAUX s'est porté candidat. Ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix au 1^{er} tour de scrutin, il est proclamé membre.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-49 relatif à l'élection d'un membre du bureau.

Election d'un membre du Bureau

Délib n° 23-50

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe, le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, le bureau est entièrement renouvelable. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un secrétaire du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature : M. Marc FRUMIN s'est porté candidat. Ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix au 1^{er} tour de scrutin, il est proclamé membre.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-50 relatif à l'élection d'un membre du bureau.

Election d'un membre du Bureau

Délib n° 23-51

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe, le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, le bureau est entièrement renouvelable. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un secrétaire du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature : M. Jean-Pierre MAZINGUE s'est porté candidat. Ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix au 1^{er} tour de scrutin, il est proclamé membre.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-51 relatif à l'élection d'un membre du bureau.

Election d'un membre du Bureau

Délib n° 23-52

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe, le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, le bureau est entièrement renouvelable. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un secrétaire du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature : Mme Aurélie PEROT s'est portée candidate. Ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix au 1^{er} tour de scrutin, elle est proclamée membre.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-52 relatif à l'élection d'un membre du bureau.

Election d'un membre du Bureau

Délib n° 23-53

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe, le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, le bureau est entièrement renouvelable. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un secrétaire du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature : M. Dominique QUINZIN s'est porté candidat. Ayant obtenu la majorité absolue avec 33 voix au 1^{er} tour de scrutin, il est proclamé membre.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-53 relatif à l'élection d'un membre du bureau.

Election d'un membre du Bureau

Délib n° 23-54

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant la démission de la Présidence du Syndicat Mixte de Monsieur Guislain CAMBIER, élu Sénateur, acceptée par Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe, le 03 octobre 2023 et effective le 09 octobre 2023, le bureau est entièrement renouvelable. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un secrétaire du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Après appel à candidature, M. VOLKAERT s'est porté candidat et, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé membre du bureau.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-54 relatif à l'élection d'un membre du bureau.

Monsieur MEAUSOONE souhaite que Monsieur FRANCOIS puisse intégrer le bureau puisqu'il est très investi dans les actions concernant le volet agricole et le seconde beaucoup sur une grande partie des dossiers.

Monsieur WASCAT propose d'inviter M. FRANCOIS à toutes les réunions de bureau.

Pour rappel, l'**ancien** bureau était composé de :

Président
Monsieur Guislain CAMBIER
Vice-Président(e)s
Madame Sylvie CLERC CUVELIER
Monsieur Nicolas DOSEN
Madame Nelly JANIER DUBRY
Monsieur Gautier MEAUSONNE
Madame Aude VAN CAUWENBERGE
Monsieur Benoit WASCAT
Secrétaire
Monsieur Serge SIMEON
Membres
Monsieur Amand BRICE
Monsieur Michel DUVEAUX
Monsieur Marc FRUMIN
Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE
Madame Aurélie PEROT
Monsieur Dominique QUINZIN
Monsieur David VOLKAERT

Il est à **ce jour** composé de :

Président
Monsieur Benoit WASCAT
Vice-Président(e)s
Madame Sylvie CLERC CUVELIER
Monsieur Nicolas DOSEN
Madame Nelly JANIER DUBRY
Monsieur Gautier MEAUSONNE
Madame Aude VAN CAUWENBERGE
Madame Marie-Sophie LESNE
Secrétaire
Monsieur Serge SIMEON
Membres
Monsieur Amand BRICE
Monsieur Michel DUVEAUX
Monsieur Marc FRUMIN
Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE
Madame Aurélie PEROT
Monsieur Dominique QUINZIN
Monsieur David VOLKAERT

Obtention d'un prêt relais à taux fixe

Délib n° 23-55

Le programme de travaux d'extension de la maison du parc touche à sa fin, de nombreuses factures nous arrivent, si notre trésorerie nous permettait jusqu'à lors de payer celles-ci en attendant les subventions de nos différents financeurs. Cela n'est plus possible aujourd'hui, il est donc proposé aux membres du comité syndical d'accepter l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 600 000 € auprès du Crédit Agricole Nord de France. Ce prêt relais correspond au montant de FCTVA qui nous sera reversé d'ici 2 ans.

AUTORISE le Président à négocier le prêt relais, au mieux des intérêts du Syndicat Mixte, avec l'établissement bancaire dénommé le Crédit agricole Nord de France - 8 Rue Henri Weibel, 59530 Le Quesnoy, et à signer tous actes afférents à la présente décision.

Les membres du comité syndical autorisent le Président à négocier celui-ci, au mieux des intérêts du Syndicat Mixte, avec l'établissement bancaire dénommé le Crédit agricole Nord de France - 8 Rue Henri Weibel, 59530 Le Quesnoy, et à signer tous actes afférents à la présente décision

Monsieur BRUNELLE précise que sur environ 3 200 000 € de travaux, 600 000 € de fond de compensation de TVA vont être récupérés, cela couvrira ce prêt. Il informe que le prêt sera contracté à un taux de 4.39 € et coûtera 52 680 €.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n°23-55 relatif l'obtention d'un prêt relais à taux fixe.

Monsieur WASCAT informe que les délégations des Vice-Présidents seront proposées lors du prochain comité syndical fin novembre.

Monsieur BRUNELLE informe qu'aura lieu également un comité syndical en décembre pour approuver le projet de Charte 2025 2040.

Il précise que la version 2 du projet de Charte a été envoyée aux partenaires ce jour. Un retour est attendu de leur part pour le 15 novembre. Après la prise en compte des remarques reçues par les partenaires, ce projet sera envoyé aux membres du Comité syndical pour son approbation lors de la séance de décembre.

Cet avant-projet sera ensuite transmis au Conseil régional, qui lui-même le transmettra au Préfet, puis il partira au services du Ministère de l'Environnement à Paris.

À la suite de cela une visite sera déclenchée en mars/avril d'un représentant du Conseil national de la protection de la nature et d'un représentant de la Fédération des Parcs. Ils apporteront un avis sur le projet de Charte et indiqueront dans quelles mesures nous devons faire évoluer le projet de Charte.

Viendra ensuite une visite de l'autorité environnementale au niveau national.

A la suite, l'équipe du Parc retravaillera le projet. Celui-ci sera soumis à une enquête publique durant 3 mois. Après ces 3 mois, les communes, communautés de communes, la Région et le Département seront sollicitées.

Le Président invite au verre de l'amitié.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signatures des membres présents

Le Secrétaire



Ghislain FRANCOIS

Le Président



Benoit WASCAT

